AS/HO

### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2008-<u>823</u>/PRES

promulguant la loi n° 059-2008/AN du du 25 novembre 2008 portant ratification de l'ordonnance n° 2008-017/PRES du 27 octobre 2008 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge compact conclu le 14 juillet 2008 à Washington entre le gouvernement du Burkina Faso et les Etats-Unis d'Amérique agissant à travers le Millennium challenge corporation.

# LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n° 2008-088/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 12 décembre 2008 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°059-2008/AN du 25 novembre 2008 portant ratification de l'ordonnance n° 2008-017/PRES du 27 octobre 2008 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge compact conclu le 14 juillet 2008 à Washington entre le gouvernement du Burkina Faso et les Etats-Unis d'Amérique agissant à travers le Millennium challenge corporation;

## DECRETE

ARTICLE 1:

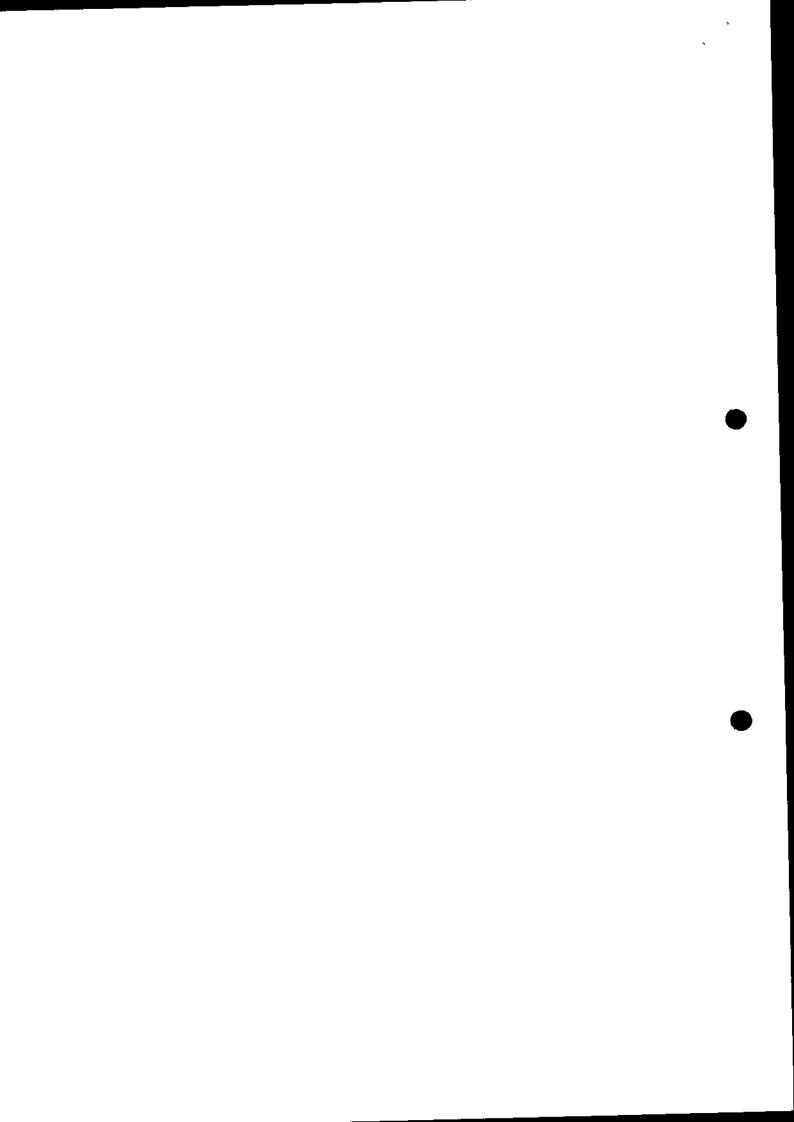
Est promulguée la loi n°059-2008/AN du 25 novembre 2008 portant ratification de l'ordonnance n° 2008-017/PRES du 27 octobre 2008 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge compact conclu le 14 juillet 2008 à Washington entre le gouvernement du Burkina Faso et les Etats-Unis d'Amérique agissant à travers le Millennium challenge corporation.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 décembre 2008

Blaise COMPAORE



# **BURKINA FASO**

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI Nº <u>059-2008</u>/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNACE
N° 2008-017/PRES DU 27 OCTOBRE 2008 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DU
MILLENNIUM CHALLENGE COMPACT CONCLU LE
14 JUILLET 2008 A WASHINGTON ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LES ETATSUNIS D'AMERIQUE AGISSANT A TRAVERS LE
MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION

## L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 25 novembre 2008 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2008-017/PRES du 27 octobre 2008 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge compact conclu le 14 juillet 2008 à Washington entre le gouvernement du Burkina Faso et les Etats-Unis d'Amérique agissant à travers le Millennium challenge corporation.

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Quagadougou, le 25 novembre 2008.

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Cinquième Vice-président

Hama Arba DIALLO

Le Secrétaire de séance

Mihyemba Louis Armand OUALI